

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

27

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2019



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHICI - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. AYACHE)

**Membres absents** : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Régie personnalisée de l'Opéra de Dijon - Fonctionnement 2020 - Subvention de la Ville

Madame Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal a décidé la création d'un établissement public local sous la forme d'une régie personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, pour assurer la gestion du Grand Théâtre et de l'Auditorium par l'Opéra de Dijon. Une convention de gestion a été signée entre la Ville et la régie, modifiée par avenants successifs.

Par ailleurs, une autre délibération du 28 janvier 2019 a permis l'adoption d'une convention pluriannuelle d'objectifs « Théâtre lyrique d'intérêt national » entre l'Opéra de Dijon et ses autres partenaires publics (État, Région Bourgogne Franche-Comté), afin d'accompagner la mise œuvre du projet artistique et culturel de l'établissement et définir les modalités de son évaluation.

Au vu du bilan et programme fourni par l'Opéra de Dijon et afin de l'accompagner dans son développement :

- de diffusion de spectacles, de concerts et d'opéras et plus particulièrement de son engagement en faveur de la création (nombreuses productions et co-productions, soutien d'artistes),
- de sa politique d'action culturelle visant à rendre l'opéra accessible au plus grand nombre et ce, tant dans le cadre des projets participatifs que d'actions d'éducation artistique et culturelle,

il est proposé d'apporter pour l'année 2020 une subvention concourant à financer son fonctionnement d'un montant de 6 670 000 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider, en application de l'article L.2224-2-1 du code général des collectivités territoriales, d'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2020 de 6 670 000 € à la régie personnalisée de l'Opéra de Dijon ;

2 - dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 49**

**Abstentions : 7**